



Mairie de Béganne
02.99.91.81.57.



Un coup de pouce pour découvrir le monde du travail

Bonjour,

"Argent de poche" est un dispositif mis en place par la commune de Béganne pour la quatrième année consécutive afin de permettre aux jeunes de 16-17 ans exclusivement domiciliés sur la commune d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15 € par jour dans la limite d'un travail de 3 heures par jour. Cette indemnité est versée à la fin du contrat.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, médiathèque, Restauration du Centre de Loisirs, services techniques, etc. pour accomplir des missions diverses.

Les chantiers sont proposés du **Lundi 1er Juillet au vendredi 26 Juillet** soit 4 semaines. Chaque jeune se verra attribuer un certain nombre de missions au sein des différents services de la commune de Béganne. Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un employé communal qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

Si ce dispositif t'intéresse nous t'invitons à retourner le dossier ci-joint à l'animateur Yoann Le Clech en Mairie de Béganne avant le **lundi 03 Juin.**

Emmanuelle Le Brun
Adjointe enfance, jeunesse et sports,
vie associative, culture, tourisme

Yoann Le Clech
Animateur Territorial

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom : _____ **Prénom :** _____ **Age :** _____

Disponibilités durant le mois de Juillet :

- Du 1 au 5 Juillet Du 08 au 12 Juillet
 Du 15 au 19 Juillet Du 22 au 26 Juillet
-

Missions au sein des différents services de la commune qui vous seront proposées durant le dispositif argent de poche :

- ⊗ Embellissement du cadre de vie (entretien des espaces verts, entretien du mobilier urbain, arrosage des massifs, etc...)

- ⊗ Médiathèque (rangement, classement, couverture de livres, nettoyage, accueil du public, animation...)

- ⊗ Restaurant du centre de loisirs (mise en place de la salle, aide à la confection et au service des repas, accueil des enfants, rangement, vaisselle, nettoyage, etc...)

- ⊗ Mairie (Secrétariat, Rangement, classement, archivage, etc...)

- ⊗ Centre de loisirs (accompagnement des enfants à la Piscine de Redon)

Une réunion d'information se déroulera [le Jeudi 27 Juin](#) à l'Espace Jeunes de Béganne à 18 h pour tous les participants au dispositif argent de poche 2019.



Mairie de Béganne
02.99.91.81.57.

CONTRAT DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne pourra pas y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de la pause.

Périodicité de l'activité

- L'activité « argent de poche » se déroule durant les vacances scolaires (mois de juillet) sur un temps de 3h par jour comprenant une pause.

Réalisation des chantiers

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- **Des gants ainsi que des gilets jaunes seront à votre disposition.**

Qualité des tâches effectuées et comportement durant les chantiers

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants
- Je reste poli avec les encadrants mais également avec les autres participants du chantier.
- Je prends soin du matériel que l'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.
- Je remplis le planning de travail quotidiennement.

Nom :

Prénom :

Signature

AUTORISATION PARENTALE / DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

A faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra être pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur.....
En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- La commune de Béganne ne sera en aucun cas considéré employeur des jeunes participant à l'opération « argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versé pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra s'apparenter à un salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. **Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération.** Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture social.
- La commune de Béganne s'engage à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.
- Autorise mon enfant :
 - Prénom :
 - Nom :
 - Né(e) le :
 - Domicilié (e) :
- à participer à l'opération « argent de poche » 2019.

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

*Barrer la mention inutile

- Autorise les prises de vue de mon enfant
- Refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à Béganne le/...../.....
Signature de la mention « lu et approuvé »